



PN

DECISION N°357

LOCATIONS

Résiliation locaux & garages 35 rue du Dr Schweitzer - Association Cultures & Partages »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de location du 1^{er} septembre 2017, passée entre la Commune de Pompey et l'Association Cultures & Partages, pour la location des locaux sis 35 rue du Dr Schweitzer à Pompey et la mise à disposition de garages,

Vu la demande par courrier par lequel l'intéressé fait part de son intention de libérer les locaux et les garages,

Le Maire,

DECIDE

- de mettre fin à la convention de location des bureaux du 1^{er} septembre 2017,
- de mettre fin à la mise à disposition des 4 garages supplémentaires (n°1, 2, 4 et 5), pour le stockage de matériels et véhicules à compter du 10 février 2025 .

Pompey, le 14 novembre 2024



Le Maire,


Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 15/11/24
Transmis à la Préfecture le